

**COMITE DE QUARTIER**  
du chemin de Nivelles  
soutenu par 200 riverains

Soignies, le 15 novembre 2011

Aux membres du Conseil Communal  
de la Ville de Soignies

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Echevins,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Un des points de l'ordre du jour du Conseil Communal du 24 novembre prochain concerne la Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) du chemin de Nivelles à Soignies.

Vous allez prendre une décision qui va conditionner la qualité de vie de la population qui vit à proximité, mais aussi des usagers et des jeunes qui fréquentent les lieux plusieurs fois par jour du lundi au vendredi.

Il n'est donc pas anormal qu'une inquiétude s'est fait jour et que, à l'occasion de l'enquête publique, des remarques et des suggestions ont été adressées par lettre recommandée le 6 juillet 2011 au Collège Communal, lettre accompagnée de 179 signatures. Celle-ci se trouvera sans doute dans le dossier mis à votre disposition.

Il n'y a pas de notre part une opposition à ce que l'on crée de nouveaux logements dans cette zone d'extension d'habitat au plan de secteur, et notre démarche se veut positive.

Il y a de notre part un souci majeur, celui de garantir une qualité de vie et un bien-être tant pour ceux qui vont venir s'y installer que pour ceux qui vivent là, depuis longtemps pour certains, et celui d'assurer ainsi la meilleure intégration.

**Nous sommes inquiets**, il est vrai, **de l'ampleur démesurée de ce projet** qui n'aura que des répercussions néfastes sur l'environnement, sur la sécurité, sur la mobilité, sur les risques d'inondation. Construire jusqu'à 90 logements dans cet espace étroit, c'est certes privilégier un promoteur immobilier qui y trouvera une rentabilité à son seul profit, mais c'est surtout accroître la promiscuité et les problèmes de voisinage.

Nous avons proposé un peu de modération en limitant le projet à un maximum de 50 logements, ce qui fait déjà une population de 120 personnes et un accroissement du parc automobile de 100 véhicules, alors que celui-ci est déjà saturé.

Nous avons fourni des arguments concernant les problèmes d'insécurité permanente au chemin de Nivelles pour les piétons, principalement des jeunes, surtout depuis la construction des nouveaux bâtiments du CES Saint-Vincent en haut du chemin, piétons qui doivent chaque jour se faufiler entre les voitures avec le risque d'être renversés vu l'indiscipline des automobilistes et l'absence de trottoirs. Quelle responsabilité serait la vôtre si un accident grave se produisait !

Nous avons fourni des arguments concernant les problèmes de mobilité, surtout depuis l'ouverture de la nouvelle route N57 qui amène un flot toujours plus grand de véhicules dont les conducteurs privilégient les routes de campagne aux routes nationales encombrées.

Nous avons fourni des arguments concernant les problèmes d'environnement, essentiellement le volume des eaux usées en aval avec les risques d'inondations répétées, inondations auxquelles nous sommes déjà fréquemment confrontés.

**Nous sommes inquiets, il est vrai, de l'idée émise par le Bureau d'Etudes de déplacer le petit ruisseau** qui coule dans cette zone vers un endroit plus élevé, impliquant l'abattage des saules séculaires et la destruction du paysage champêtre.

Nous avons proposé de maintenir ce ruisseau tel quel, parce qu'on ne bouge pas à la nature et que l'on a une obligation de respect du paysage naturel existant.

**Quant à un dialogue officiel espéré, il n'a pas eu lieu et cela constitue à nos yeux un déni de démocratie**, en totale contradiction avec la politique communale qui affirme que l'objectif prioritaire de la commune est d'assurer un développement harmonieux de son territoire, respectueux de l'environnement et d'assurer un cadre de vie agréable à sa population.

Dont acte.

Vous trouverez sous ce pli le courrier adressé ce 14 courant au Collège Communal.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, l'assurance de notre considération.